

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 25 FEV 2021

N° 21-00206 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales d'un (01) Technicien Supérieur en Transport, session 2020.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TRANSPORT

ADMISSIBLE(S)

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	ILBOUDO WENDKOUNI EMMANUEL	2610_8915_5391_2810	B13489321	26/12/92
2	KABORE MOUSSA	2610_3719_6015_3917	B7879289	15/09/92
3	MOYENGA PÊGDWENDÉ BARTHÉLEMY	2610_8479_3520_7651	B5245207	17/06/97
4	NIKIEMA MOUNIRATOU	2610_8564_0693_1354	B9272022	10/09/99
5	YAMEOGO W. MODESTE	2610_5407_1582_1580	B5281962	31/12/89
6	ZANGRE ABDOUL KADER BENEWENDE	2610_0782_9167_2806	B10887322	26/09/89
7	ZOUNGRANA BASILE GUETA-WENDE S.	2610_6195_9681_7630	B14538772	01/01/90

Arrêté la présente liste à 7 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général


Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etat